



## Déclaration à la CAPA des psyEN du 29 juin 2021

La situation sanitaire continue de percuter nos quotidiens professionnels, à l'image de toute la société, avec toujours aussi peu de visibilité sur les différents possibles discutés par ce gouvernement dans les secrets du conseil de défense sanitaire.

Chacun·e aura pu mesurer le gouffre entre la politique menée et les besoins criants des élèves, des étudiants pour la construction de leur avenir, cette génération dont la scolarité est littéralement mitée par l'épidémie de covid-19. La question des moyens est donc plus que jamais cruciale.

Les périodes de confinement, de scolarité hybride et le manque chronique de moyens attribués à l'éducation nationale ont des conséquences préoccupantes sur le plan matériel et financier pour les élèves et les étudiants. Les situations de décrochage scolaire se multiplient et mettent en exergue un creusement des inégalités. La crise sanitaire entraîne une détresse psychologique chez les élèves, les étudiants, les familles et les professionnels. La circulaire ministérielle du 16 février 2021 indique que les équipes éducatives et notamment les psychologues de l'éducation nationale sont mobilisé-es pour repérer et orienter les élèves en souffrance psychologique. Où sont les réponses du gouvernement ?

Première réponse : le niveau de recrutement de psychologues de l'EN reste trop faible : 210 postes au concours en 2021 qui ne permettront pas de compenser les seuls départs à la retraite. Nous rappelons que dans les deux spécialités les postes vacants représentent environ un tiers des effectifs.

Pour le premier degré, 130 postes qui ne suffiront pas à couvrir les besoins actuels. Dans notre académie, les conditions de travail sont dégradées et la prise en charge des élèves impossible du fait de postes vacants et de PsyEN non remplacés. Les DSDEN ont été alertées. Mais les seules réponses sont des propositions de redéploiements des psychologues déjà en poste ? Peut-on réellement faire croire que l'on peut faire mieux avec moins ?

Dans le second degré, on demande aux PsyEN-EDO d'être sur tous les fronts et les effectifs en collège et lycée sont en hausse. 80 postes n'y suffiront pas.

Nous rappelons que pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Externaliser la prise en charge des besoins psychologiques et des difficultés est le choix idéologique du ministère. Ce n'est pas la solution, la FSU s'y opposera et exige des recrutements à hauteur des besoins.

Dans le premier comme dans le second degré le nombre trop faible d'entrants dans notre académie pour la prochaine rentrée va encore nécessiter le recours à des personnels précaires, au salaire à peine supérieur au SMIC. Ces contractuels ont besoin d'être formés. Faute de prise en charge de cette formation par les instances académiques, les psyEN en poste accompagnent ces collègues dans une prise de fonction souvent difficile.

Seconde réponse, les injonctions : Pour le premier comme pour le second degré, les calendriers institutionnels sont restés inchangés malgré la situation sanitaire.

Dans le second degré, la mise en place en urgence sans aucune préparation ni prise en compte du travail existant, de nouvelles interventions dans les établissements se succèdent. Le printemps de l'orientation en est un exemple édifiant. Proposé au départ pour « occuper » les élèves de seconde et de première pendant que ceux de terminale devaient passer leurs épreuves de spécialité, il s'est transformé du fait de l'abandon des épreuves, en séquences sur le projet d'orientation, en distanciel.

Sans concertation, les PsyEN et les DCIO ont été sommés toute affaire cessante de proposer des actions pouvant être réalisées à distance comme si aucun travail d'accompagnement à l'orientation n'avait été prévu dans les établissements.

-Troisième réponse: de nouveaux projets fleurissent sans aucune concertation tel celui de la cour des comptes proposant la création d'un service de santé scolaire, regroupant infirmiers-es, AS, PsyEN. Ce projet ne répond aucunement aux besoins des élèves et a été rejeté par l'ensemble du personnel. Il ignore le travail effectué dans l'établissement par les équipes pluri professionnelles.

C'est une vision médicalisée et partielle de la psychologie qui nie le travail spécifique du psychologue de l'EN auprès des élèves et des familles en lien avec les enseignants, les équipes pluri -professionnelles et dont l'objectif est de contribuer à la réussite scolaire des élèves.

De plus, de nouvelles dispositions modifiant le code de l'Education, viennent d'être introduites dans le projet de loi pour l'amélioration du service de santé. Elles visent à imposer aux PsyEN la participation aux actions de promotions de la santé dans l'Ecole, pilotées par les ARS. La FSU continue à s'y opposer.

Le ministre prétend prendre en compte les effets psychologiques et sociaux de la crise sanitaire et sociale. Ce n'est pas la mise en place d'un tel service, rejeté par la majorité des personnels de l'éducation nationale que sera amélioré le mieux-être des élèves et des étudiants.

Quatrième réponse : la remise en cause du paritarisme. La suppression des commissions paritaires pour les mutations et les carrières, est révélatrice d'une conception asservie de la Fonction publique au gouvernement. Elle limite l'exercice démocratique au sein de la fonction publique d'Etat.

La FSU ne peut accepter le développement de l'arbitraire contre le principe d'égalité de traitement créé par la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Ainsi, la vision d'ensemble de l'application des règles collectives est désormais cachée aux commissaires paritaires, ouvrant la possibilité à des choix fondés sur des approches partielles, sinon partiales dans certains cas, sans aucune garantie d'égalité de traitement des personnels. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler si besoin des recours et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches.

Concernant les conditions de travail:

La crise sanitaire que nous traversons et les périodes de confinement successives n'ont fait que mettre en lumière et dégrader encore les conditions de travail des PsyEN.

Les psy EN dans le premier degré comme dans le secondaire et le supérieur, ont maintenu leur activité et se sont mobilisés pour accompagner les élèves et leur famille. Les CIO sont restés ouverts pendant les périodes de confinement qui ont émaillé cette année scolaire. Les équipes ont été fragilisées (collègues en ASA, malades ou cas contact) mais les injonctions de l'administration se multiplient. Les PsyEN doivent être sur tous les fronts, respecter un calendrier de procédures d'orientation et d'affectation inchangé. Le mal être des élèves et des familles, l'amplification des difficultés scolaires, la dégradation de situations familiales et sociales liés à cette crise sanitaire inédite entraîne une multiplication des sollicitations, sur des secteurs déjà extrêmement chargés, particulièrement pour les psyEN EDA.

Chez les psyEN EDA, et ce dans plusieurs départements, les postes restés vacants sont répartis entre les personnels avec un accroissement considérable de la charge de travail, alors que les secteurs tels que définis au départ sont déjà chargés et nécessitent de très nombreux déplacements, en particulier en milieu rural.

Tous ces éléments sont antérieurs à la crise sanitaire. Celle-ci est venue dégrader des conditions de travail déjà difficiles. Nous constatons chez nos collègues EDO comme EDA une souffrance au travail grandissante, des arrêts de travail en augmentation, des psychologues en grande difficulté qui souffrent de leur isolement dans le premier degré avec la disparition des Rased. Nous souhaitons alerter l'administration quant aux risques psycho-sociaux auxquels sont exposés les psyEN.

**Concernant cette CAPA**, la réponse apportée à notre collègue laisse entendre que vous n'acceptez pas de prendre en compte les difficultés voire la souffrance de vos personnels parfois proche du burn out. Faut-il attendre que les agents tombent malade pour accéder à un temps partiel ?

Nous refusons que des psychologues, qui font cette demande pour des raisons personnelles, en assumant les sacrifices financiers et les incidences sur leur future pension de retraite, subissent une nouvelle fois les conséquences du manque de personnels dans l'académie de Limoges, manque que nous déplorons chaque année. Sur le fond comme sur la forme, les personnels et leurs représentants aspirent à une gestion plus proche des besoins du terrain, dans la transparence et le respect des personnels qui s'engagent au quotidien pour la réussite de tous.

Par ailleurs, nous déplorons le manque de communication pour les résultats de nos collègues qui ont fait des demandes d'intégration ou de détachement dans le corps des Psy EN. Cette situation renforce le sentiment d'insécurité qui se rajoute au stress précédemment évoqué.

L'empêchement de la mobilité professionnelle, (d'un corps à un autre, impossibilité de changer de métier, de redevenir directeur de Segpa...) s'apparente fortement à de la maltraitance institutionnelle.